

## DENONCIATION DES RETARDS

Mode	Régime	Mesures à prendre	Délai
<b>ROUTE</b>	Interne  C.M.R.	Principe : <b>Mise en demeure de livrer</b> (art. 1231 Code Civil) ; sauf exceptions (délai convenu ou marchandise arrivée)  Réserves écrites (sous peine de forclusion)	A expiration du délai  21 jours
<b>MER</b>	Interne et conventions internationales	Mise en demeure de livrer (jurisprudence – pas de forclusion)	A expiration du délai raisonnable
<b>AIR</b>	Convention de Montréal ou Varsovie	Protestation écrite (sous peine de forclusion)	21 jours
<b>FER</b>	Interne  RU - CIM	Réclamation écrite (les conditions générales FRET SNCF transposent la CIM)  Réclamation écrite (avec lettre de voiture)	60 jours